



COMMUNIQUÉ - Paris, le 18 janvier 2023

« LE NUCLEAIRE, LA LOI ET LA CONSTITUTION »

Communiqué de Chantal Jouanno, Présidente de la CNDP, et de Michel Badré, Président du débat public "nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly".

La loi actuelle prescrit ⁽¹⁾ de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2035, et fixe un plafond ⁽²⁾ de 63,2 gigawatts à la capacité totale de production d'électricité nucléaire. Elle indique aussi ⁽³⁾ que ces objectifs, parmi d'autres relatifs à l'énergie et au climat, relèvent d'une loi de programmation énergétique dont la prochaine version devrait être votée par le Parlement à l'été 2023 puis révisable tous les cinq ans.

La Constitution prévoit ⁽⁴⁾, quant à elle que pour de telles questions, qui ont des incidences sur l'environnement, toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques.

Dans ce cadre démocratique de préparation de décisions parlementaires définissant la stratégie énergétique de notre pays, un <u>débat public est en cours, depuis le 27 octobre 2022 et jusqu'au 27 février 2023</u>. Il porte sur l'opportunité d'un programme présenté par EDF et portant sur six nouveaux réacteurs, dont les deux premiers seraient construits à Penly en Normandie.

Ce débat conduit à examiner, sans concession ni préjugé, les conditions et les modalités pratiques de relance d'un tel programme nucléaire : les enjeux de sureté des innovations techniques proposées, les enseignements tirés du retour d'expérience du chantier toujours en cours de Flamanville, les conséquences du projet en matière d'environnement local, ses prérequis en matière de formation et d'emploi portant sur des compétences nouvelles, les conditions de financement et d'équilibre économique d'un programme évalué à plus de 50 milliards d'euros, les modifications apportées à la gestion actuelle des combustibles et des déchets, les incertitudes climatiques et géopolitiques, les modalités de prise de décision.

Aucune de ces questions ne semble anodine, pour éclairer les décisions à prendre.

Dans le cadre de l'examen d'un projet de loi ne portant que sur les procédures de construction de nouvelles installations nucléaires et non sur les choix de politique énergétique, la levée des objectifs de limitation de la production nucléaire à 63,2 GW et à 50% de la production électrique totale est actuellement débattue, par amendements au projet de loi initial.

Une telle mesure, anticipant de quelques mois un débat relevant du projet de loi de programmation énergétique, ne change rien aux délais de réalisation éventuelle d'un programme de relance du nucléaire: les enjeux d'ingénierie, de formation et d'emploi ou de mise en place du financement, sans aucun doute les plus déterminants sur le calendrier de réalisation, ne relèvent en rien de cette anticipation mineure.

Elle revient en revanche à considérer comme sans intérêt pour définir la stratégie énergétique les interrogations, les remarques et les propositions faites lors du débat public en cours.

Chantal JOUANNO

Présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP)

Michel BADRÉ

Président du débat public "nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly"

Contact de l'équipe du débat public « nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly » sebastien.fourmy@debat-cndp.fr

Tél.: 07 68 51 26 29

- (1) Art. L.100-4, 5°, du code de l'énergie
- (2) Art. L.311-5-5 du même code
- (3) Art. L.100-1 A du même code
- (4) Art 7 de la charte constitutionnelle de l'environnement de 2005

A PROPOS DE LA CNDP

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante créée en 1995 par la loi Barnier. Instance collégiale composée de 25 membres provenant d'horizons différents, assurant ainsi son indépendance (administrations, associations, patronat, syndicats...), son rôle est de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes ayant un impact sur l'environnement, et présentant de forts enjeux socio-économiques : transition énergétique, mobilités, industries, etc. Au plus près des citoyennes et citoyens, la CNDP est présente sur tout le territoire national à travers ses représentants en région (délégué.e.s) et ses 250 garant.e.s chargé.e.s de veiller à l'information et à la participation du public. Elle développe également la culture de la participation en apportant des conseils et en rendant des avis méthodologiques sur toute démarche de participation du public.







